

AFFAIRE N° 26/6. - Acquisition d'un terrain de 300 m<sup>2</sup>, sis au boulevard Lancastel, appartenant à Mme KESSORI Emilien.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 23 JUILLET 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 300 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame KESSORI, sous réserve de l'évaluation des Domaines.

Madame KESSORI vient de me faire connaître son accord pour la vente de son terrain pour le prix de 2 160 000 Frs CFA, soit 20 % de plus que l'évaluation des Domaines.

Compte tenu de la destination de ce terrain réservé à la création d'un parking, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 2 160 000 Frs CFA.

La dépense correspondante sera prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé* L'imputation budgétaire est faite au Chapitre 301, article 26.  
ont lieu, le 21 décembre 1970.

*bon de l'effet*  
Le Secrétaire Général

*signé: Ch. TESSIER*  
sur copie certifiée conforme  
Directeur des Affaires Financières  
Ch. Bergeron